

LEGENDE

- U zone urbaine**
Ua zone d'urbanisation dense
Ub zone d'urbanisation de densité moyenne
Ug zone d'habitat liée au golf
Ul zone d'urbanisation à vocation de loisirs et de tourisme
Ui zone d'urbanisation à vocation d'activités artisanales, commerciales
- AU zone à urbaniser**
1AU zone d'urbanisation future à court terme à vocation d'habitat
2AU zone d'urbanisation future à long terme à vocation d'habitat
2AUI zone d'urbanisation future à long terme à vocation d'activités

- A zone agricole**
★ bâtiments agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels le changement de destination est autorisé : Kérangard, Poulprio, Le Divi, Coet Menan

- N zone naturelle**
Na zone de protection motivée par la qualité des sites, espaces, milieux naturels ou paysages
Nag zone naturelle réservée à la pratique du golf
Nzh zone de protection des espaces humides (application du SAGE Blavet)
Nh zone d'habitat en milieu rural (hameaux ou écarts)

- espace boisé classé à conserver ou à créer
cours d'eau
marge de recul RD
site archéologique
zone d'Aménagement Différé (ZAD)
éléments du paysage (talus, haie, arbre isolé) et/ou du petit patrimoine (tour, puits) identifiés au titre de la loi Paysage, article L123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme
Chapelle
zone inondable du PPRI (voir annexe servitude PPRI)

EMPLACEMENTS RESERVES

- ER1 passage d'une conduite d'assainissement eaux usées (284 m², commune)
ER4 création d'un accès piéton et aménagement d'un espace vert autour du doînen de Kermabon (3358 m², commune)

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

BIEUZY

Plan local d'Urbanisme

Règlement
Partie Graphique Nord

Arrêt du projet : DCM du 6 décembre 2010
Approbation : DCM du 1er décembre 2011
Modification simplifiée n°1 : DCM du 17 septembre 22015

Echelle : 1/5000

